

Nouveautés de la version 3.00.11 du 16 octobre 2015
IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

Présentation

Voici la liste des principales corrections et nouvelles fonctionnalités que vous pourrez découvrir dans Impact Emploi V3.00.11

Nouveautés de cette version

INFORMATIONS IMPORTANTES

Informations

Cette mise à jour est essentiellement technique.

Afin d'éviter les problèmes rencontrés à l'enregistrement des bulletins(*), il faudra d'abord cliquer sur 'Enregistrer' pour accéder au bouton 'Aperçu du bulletin'.

(*) Pour vérifier si vous êtes ou non concerné, [Cf Module BULLETIN DE SALAIRE](#)

Lettre d'Information DSN

Cette lettre est envoyée à tous les tiers qui nous ont fait parvenir leur adresse mail lors de notre dernière enquête. Si vous ne la recevez pas, assurez-vous qu'elle n'a pas été rejetée dans votre courrier indésirable ou spam.

ASSISTANCE - RAPPEL

Le planning très chargé de cette fin d'année avec la mise en place progressive de la DSN, nous oblige à revoir notre mode d'assistance.

Les installations ou réinstallations d'Impact Emploi version 3 seront faites en priorité les mardis et mercredis, jours où nous bénéficions d'une ressource supplémentaire pour nous aider.

En ce qui concerne l'assistance dite 'fonctionnelle', celle-ci sera assurée tous les jours de la semaine, comme actuellement.

IMPORTANT - DESINSTALLATION VERSION 2 - RAPPEL

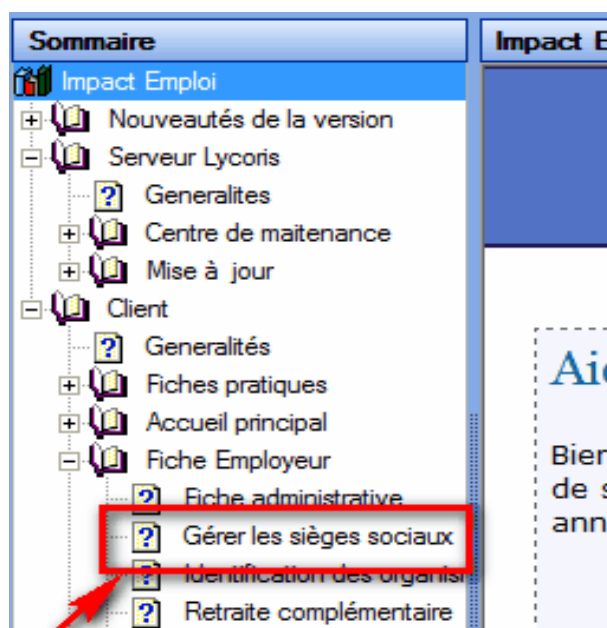
Si vous avez installé la version 3 d'impact emploi depuis plus d'un mois, vous pouvez désinstaller la version 2 de vos postes. Cliquez [ICI](#) pour accéder à la procédure.

- Nous vous rappelons que l'unique adresse, pour nous contacter, est :
impactversion2.unica@urssaf.fr.

ADMINISTRATIF EMPLOYEUR

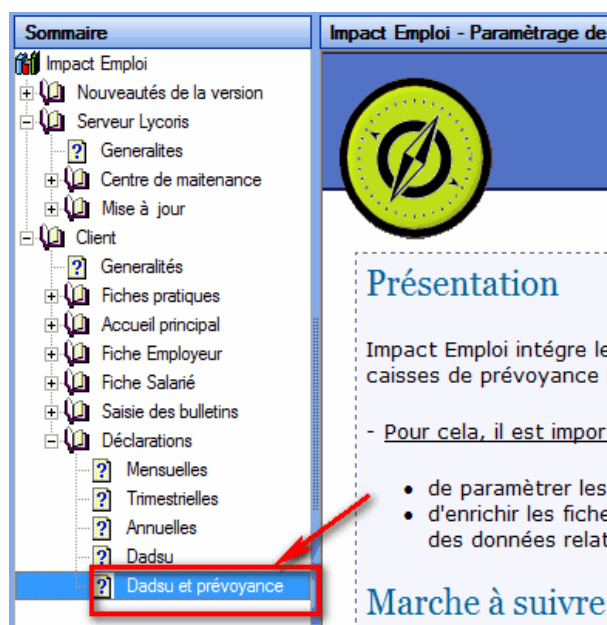
- Gestion des sièges sociaux.

Vous trouverez l'aide applicative pour paramétrer vos sièges sociaux dans l'aide en ligne.



- Mise à jour des références contrats prévoyance pour la DADSU 2015 et la DSN.

Vous trouverez l'aide applicative pour paramétrer vos références de contrats de prévoyance soit à la création soit en modification dans l'aide en ligne.



ADMINISTRATIF SALARIE

- Apprentis

Fermeture au 31/08/2015 des contrats Apprentis connexes, Apprentis avec brevet professionnel et Apprentis avec brevet de maîtrise.

Les contrats en cours continuent jusqu'à leur terme.

MODULE BULLETIN DE SALAIRE

- Rappel :

Fonctionnaire avec une activité accessoire exercée au profit d'un employeur privé.

La dispense de la cotisation salariale vieillesse est supprimée pour les rémunérations versées à compter du 19 juillet 2015.

Les fonctionnaires cotisent et bénéficient des prestations simultanément auprès de chacun des régimes de Sécurité sociale dont relèvent leurs activités (régime spécial et régime général). Les cotisations sont intégralement dues au régime général pour l'employeur secondaire y compris la cotisation salariale vieillesse dont le fonctionnaire n'est plus dispensé.

Vous devez recalculer les bulletins des fonctionnaires avec une activité accessoire à partir du mois de juillet, les cotisations seront reprises dans le CTP 100 régime général.

- Vérification de l'enregistrement des bulletins de salaire :

Préconisation : Avoir Impact Emploi ouvert uniquement sur le poste où la requête va être exécutée.

Nous avons mis à votre disposition une requête intitulée "Recherche bulletins", accessible dans Impact Emploi, à partir de l'Accueil / Extraction de données / Liste des requêtes / Prédéfinies

Une fois que vous l'avez sélectionnée, vous pouvez cliquer sur "Exécuter une requête" (à gauche)

Le traitement peut durer quelques minutes.

- Si le tableau est vide : Vous n'étiez pas concerné.
- Si le tableau contient des enregistrements (des lignes) : Vous êtes concerné. Voici comment corriger :

- le tableau obtenu vous permet de savoir quel(s) bulletin(s) vous allez devoir ressaisir ou modifier.

En faisant un clic droit sur le tableau, vous pouvez l'exporter au format excel ou texte pour vous faciliter le suivi des modifications à effectuer.

- ensuite allez dans la saisie des bulletins pour chacun des enregistrements concernés (dossier / salarié / mois).

- si la colonne "comptage_1" = 0, alors il faut ressaisir le bulletin (calculer puis enregistrer).

- si la colonne "comptage_1" > 0, alors il faut modifier le bulletin (calculer puis enregistrer).

- Une fois que vous avez fini, nous vous conseillons de ré-exécuter la requête pour vous assurer qu'il n'y a plus de bulletin à ré-enregistrer. (le tableau doit être vide)

PARAMETRAGE

- Mise à jour de la valeur du point de la CCN 1518: 6.00 euros à compter du 01/11/2015.

MODULE EDITIONS

- Adhésion au téléversement :

La procédure d'adhésion ou de modification des téléversements se trouve dans les **FICHES PRATIQUES** accessibles à partir de la page d'accueil d'impact emploi ou en cliquant [ICI](#).

CENTRE DE MAINTENANCE

- Aucune modification.

MODULE DECLARATIONS

- aucune modification